



Validation des Acquis de l'expérience Charte Accompagnement VAE

⇒ Objectif de l'accompagnement

Accompagner le candidat durant le temps de préparation de son dossier de validation et favoriser la constitution et la rédaction du dossier de validation.

Le dossier présenté par le candidat doit expliciter par référence au diplôme postulé les connaissances, compétences et aptitudes qu'il a acquises par l'expérience.

L'accompagnement, par son apport méthodologique, permet au candidat de décrire, analyser, formaliser ses activités et les situations d'apprentissage qu'il a rencontrées afin de définir les compétences acquises au regard de son projet de validation. L'objectif de la démarche d'accompagnement est de partir de l'expérience du candidat pour définir les compétences, capacités, aptitudes, et les mettre en regard des connaissances dispensées par la formation préparant au diplôme.

L'accompagnement prépare le candidat à l'entretien avec les rapporteurs et les membres du jury.

⇒ Missions de l'accompagnateur

L'accompagnateur est un enseignant désigné par le responsable de la VAE. Celui-ci ne peut en aucun cas réaliser le dossier en lieu et place du candidat. Sa fonction est essentiellement d'ordre méthodologique. L'aide méthodologique consiste à :

- Analyser l'expérience professionnelle du candidat afin de déterminer les compétences acquises au regard du référentiel de compétences pour le diplôme d'ingénieur ENSAIT ;
- Améliorer de la rédaction de son dossier ;
- Discuter avec le candidat sur la détermination du sujet de mise en situation professionnelle du candidat réelle ou reconstituée qui fera l'objet d'un rapport écrit d'une soixantaine de pages au minimum et d'une présentation auprès du Jury ;
- Préconiser, éventuellement, des formations complémentaires afin de conforter ou de compléter les acquis du candidat en fonction du référentiel de compétences ;
- Informer sur le déroulement de l'entretien avec le jury.

Ainsi, l'accompagnateur s'assure que le candidat fait état de l'ensemble de ses compétences susceptibles d'être en relation avec le diplôme postulé.

⇒ Engagements du candidat

Le candidat qui a choisi l'accompagnement s'engage à respecter le calendrier prévu avec son accompagnateur, à produire les documents demandés et à prendre en compte les conseils méthodologiques proposés par l'accompagnateur.

⇒ Confidentialité

L'accompagnateur s'engage à garantir une confidentialité totale des informations transmises par le candidat en-dehors de l'établissement.

⇒ **Objectivité**

L'accompagnateur s'engage à agir en toute objectivité. En aucun cas, il ne pourra agir en lieu et place du jury, ni s'engager auprès du candidat sur l'amplitude de la validation (partielle ou totale). Sa fonction est uniquement de type conseil.

⇒ **Déroulement**

L'accompagnement impliquera différentes modalités d'aide et de conseil, dont certaines sous forme d'entretiens. Le candidat bénéficiera de 7 heures de face à face maximum. L'accompagnement peut se dérouler au sein des locaux de l'ENSAIT ou à distance par le biais d'entretiens téléphoniques, échanges de courriers électroniques...

L'accompagnateur s'engage à relire le dossier du candidat et à le préparer à l'entretien avec le jury.

Un calendrier est établi en concertation avec le candidat et l'accompagnateur. Chacune des parties s'engagent à respecter les dates prévues. Le candidat s'engage à produire, à chaque étape du processus d'accompagnement, les amendements définis lors de l'étape précédente.

Le candidat devra informer l'accompagnateur de toute modification du calendrier huit jours (8 jours) avant la date initialement prévue.

Le dossier finalisé doit être déposé à l'établissement et aux membres du jury au minimum un mois avant la tenue du jury.

Fait en trois exemplaires originaux à Roubaix, le

Directeur de l'ENSAIT

Le candidat
Nom, Prénom

Xavier FLAMBARD

L'accompagnateur

Nom Prénom